



Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 25 mars 2011

Réforme sur les armes : Une excellente initiative sénatoriale

Le Comité Guillaume Tell, qui représente les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu, se réjouit de la proposition de loi relative à la classification, l'acquisition, la détention et le transport des armes qui vient d'être déposée au Sénat par Ladislas Poniatowski, sénateur de l'Eure et Jean-Patrick Courtois, sénateur de Saône et Loire.

Cette excellente initiative répond à l'inquiétude légitime des chasseurs, des tireurs sportifs, des amateurs de ball-trap et des collectionneurs provoquée par le vote, en première lecture à l'Assemblée nationale le 25 janvier 2011, d'un texte législatif ambiguë et dangereux. Le texte voté à l'Assemblée est apparu, sur plusieurs articles, comme étant totalement contraire aux objectifs de simplification annoncés par le Gouvernement, et qui fait l'objet d'une concertation depuis un an avec le Comité.

Les deux sénateurs signataires de ce texte ont pris le temps de l'écoute et du dialogue avec le Comité Guillaume Tell et ses organisations membres. Ils ont souhaité comprendre les enjeux d'une réforme dont le but affiché est tout à la fois de transposer une directive européenne, de simplifier la réglementation pour les utilisateurs légaux d'armes à feu et de durcir la réglementation contre les criminels et les délinquants. Toutefois, les sénateurs, Ladislas Poniatowski et Jean-Patrick Courtois, ont parfaitement compris qu'il n'était pas question de se tromper de cible. C'est pour cette raison que leur proposition de loi propose une réécriture de l'article 1 sur la catégorie A, afin de rassurer les détenteurs d'armes de 1ère et 4ème catégorie. Dans le même esprit, ils suppriment toute référence au calibre comme critère de classement des armes et lèvent toutes les ambiguïtés sur le transport et la détention des armes pour les chasseurs et les tireurs sportifs. Ils font aussi en sorte que les problèmes de cession et de succession n'engendrent pas des procédures inutiles ou une spoliation des propriétaires d'armes. Ils tentent enfin de répondre à certaines attentes des collectionneurs dans la droite ligne du rapport de leur collègue Gérard César.

Sur les sanctions pénales, les deux sénateurs considèrent que les peines doivent être alourdies pour les criminels et les délinquants qui détiennent ou utilisent des armes à feu. Par contre, ils demandent que les utilisateurs légaux, ayant commis une erreur ou à qui il manque un justificatif, ne soient pas les victimes de sanctions disproportionnées ou de peines complémentaires automatiques.

Le Comité Guillaume Tell, qui salue cette initiative de deux parlementaires influents, poursuit ces négociations dans un esprit constructif avec les Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense, et l'Élysée pour parvenir à un accord global qui concernera à la fois le volet législatif mais aussi et surtout les décrets et les arrêtés qui fixeront les règles de notre quotidien de détenteurs légaux d'armes à feu pour les 10 prochaines années.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@accesy.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Française de Tir (FFTir), la Fédération Française de Ball-trap (FFBT), l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC), la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM).